

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR :
Chez tous les Libraires ;
A PARIS :
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la répartition des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Septembre 1875.

Chronique générale.

Sous le titre : *Une grave nouvelle*, le *Courrier de France* annonce une décision du conseil des ministres qui est, en effet, d'une grande importance.

Selon ce journal, le conseil, dans sa dernière réunion, a décidé, à l'unanimité, que la question de cabinet sera posée au sujet du mode de scrutin.

Pourtant la détermination, ainsi prise par MM. Dufaure et Léon Say, de lier leur fortune à celle de M. Buffet, ne change rien à la conviction du *Courrier* que le scrutin de liste ne peut manquer de triompher. Il gémit sur la faute de conduite qu'il relève chez deux ministres qui lui sont chers, mais il se console en disant : « Nous trouverons, dans le centre gauche, des ministres qui nous consolent du départ regrettable de MM. Dufaure et Léon Say. »

Nous avons déjà signalé l'importance de la question du mode de scrutin. C'est la plus grosse affaire qui soit en perspective.

Nous ne sommes pas, comme le *Courrier de France*, assurés que le scrutin de liste l'emportera ; mais nous sommes convaincus qu'une grande lutte se prépare à l'occasion du projet de loi électorale, et nous ne pouvons douter que les conséquences n'en soient des plus considérables.

On lit dans l'Événement :

M. Buffet a adressé aux préfets une circulaire qui les informe qu'il a reçu des plaintes au sujet du retard apporté à la convocation des conseils municipaux.

M. le ministre de l'intérieur, rappelant que les sessions doivent avoir lieu au commencement de février, mai, août et novembre, ajoute que les maires abuseraient du droit qui leur appartient de fixer le jour d'ouverture de la session, en reculant l'époque de cette session au-delà de la première quinzaine du mois où elle doit se tenir.

MM. les préfets sont invités à porter ces observations à la connaissance des maires.

L'Agence Havas a adressé aux journaux de province la note suivante, qui indignent fort le *Courrier de France* :

« Les derniers événements politiques ont remis à flot la question de la dissolution prochaine de l'Assemblée, et on annonce dès à présent que les nouvelles élections auront lieu dans le courant de décembre.

« Rien ne prouve, cependant, que ces prévisions puissent se réaliser. La dissolution, on le sait, ne saurait être votée avant la loi électorale ; or, s'il est vrai que, dans les sphères gouvernementales, on tienne à ce que la discussion de cette loi vienne dans les premiers jours de la session, il n'est pas moins certain qu'on demandera à l'Assemblée de terminer, avant son départ, les travaux commencés dans la dernière session, et il est difficile de tout faire avant la fin de cette année. »

Il serait question de faire siéger l'Assemblée actuelle, dès la prochaine session, dans la nouvelle salle des députés, à l'achèvement de laquelle on travaille en ce moment. L'architecte avait promis de livrer la nouvelle salle le 1^{er} décembre au plus tard. En s'y installant, l'Assemblée permettrait de procéder à l'appropriation de la salle actuelle pour le futur Sénat.

Le ministre des finances s'occupe actuellement du dégrèvement de l'impôt foncier pour les départements qui ont eu à souffrir des inondations. Les fonds que possède le ministre dans ce but atteignent un chiffre assez élevé en raison de la valeur considérable des reliquats des années précédentes. Il sera aussi possible d'alléger, dans une sensible mesure, les charges qui pèsent sur les habitants de ces départements qui ont été le plus atteints dans leur fortune. Le dégrèvement s'étendra non-seulement aux départements qui ont été ravagés il y a deux mois, mais encore à ceux qui, comme l'Aude, l'Hérault, l'Allier, la Lozère et la Haute-Loire, viennent d'être éprouvés, il y a quelques jours.

On se rappelle qu'après avoir proclamé la liberté de l'enseignement supérieur et disposé en conséquence que tout Français âgé de vingt-cinq ans, ainsi que les associations formées légalement dans ce dessein, pourront ouvrir librement des cours et des établissements d'enseignement supérieur, la loi du 12 juillet 1875 porte cependant que les cours isolés dont la publicité ne sera pas restreinte aux auditeurs régulièrement inscrits resteront soumis aux prescriptions des lois sur les réunions publiques.

Nous apprenons qu'on prépare, par suite, en ce moment, au ministère de l'instruction publique et des cultes, un projet de règlement d'administration publique, qui déterminera les formes et les délais des inscriptions exigées par la disposition législative dont il s'agit.

Ce projet de règlement sera renvoyé, aussitôt après les vacances, à l'examen du conseil d'État, et soumis ensuite à la signature du Président de la République, de façon à pouvoir être mis à exécution, s'il y a lieu, aussitôt après l'ouverture de la prochaine année scolaire.

Le ministère de la guerre a accordé un supplément de congé d'un mois à tous les militaires des départements inondés qui se trouvent déjà en congé.

On s'occupe de nouveau de la question tant de fois agitée, depuis deux ans, de la nomination de nouveaux maréchaux ou amiraux.

Le budget de 1876 contient, à l'exemple de ceux de 1874 et 1875, deux crédits : l'un de 450,000 francs, pour le traitement de cinq maréchaux de France ; l'autre de 60,000 fr., pour le traitement de deux amiraux.

Or, depuis trois ans, il n'y a plus que quatre maréchaux, et il n'existe aucun amiral.

Les quatre maréchaux encore existants sont les maréchaux de Mac-Mahon, Canrobert, Leboeuf et Baraguey-d'Hilliers.

La cinquième place, aujourd'hui vacante, était occupée, avant 1874, par Bazaine.

Il y a donc au budget de la guerre une somme de 90,000 fr. qui est depuis trois ans sans affectation.

Le gouvernement a déjà plusieurs fois cherché à régulariser cette situation en nommant des titulaires pour ces postes vacants, mais de sérieuses considérations politiques ont toujours empêché l'accord de se faire sur les choix.

Après tout, le besoin d'un cinquième maréchal de France se fait-il si vivement sentir ? Nous ne le pensons point, quant à nous. (Opinion nationale.)

LE PROJET D'UNIVERSITÉ LIBRE A ANGERS.

Bref de N. S. Père le Pape à Monseigneur l'Evêque d'Angers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne sommes nullement surpris, vénérable Frère, de ce qu'un peuple, se souvenant de son antique gloire nationale dans les lettres et dans la science, après avoir éprouvé si longtemps les plus grandes difficultés pour donner à la jeunesse une saine et pieuse éducation, se réjouisse d'avoir obtenu la liberté de l'enseignement, et s'applique à la mettre à exécution le plus promptement possible, en réunissant spontanément ses efforts et ses ressources. Aussi le félicitons-nous d'avoir saisi avec empressement l'occasion que lui offre une loi favorable, et nous l'exhortons à donner son concours persévérant et ses suffrages à une entreprise commencée avec tant de bonne volonté. Quant à vous, nous donnons les plus grands éloges à votre sollicitude pastorale. Ne pouvant encore ériger les chaires de cette science suprême qui est la modératrice de toutes les autres, vous vous êtes appliqué surtout à former l'esprit des laïques, pour les pénétrer d'une saine et solide connaissance des lois civiles et canoniques. Et en effet, ce ne sera pas un mince profit que la connaissance vraie et claire du droit et du juste pour la société civile et religieuse, troublée depuis si longtemps par tant de commotions qui ont infecté les lois de beaucoup d'erreurs. C'est pourquoi nous souhaitons de tout cœur le succès de vos desseins et de votre entreprise, et nous aimons à présager que, par l'adjonction des autres branches de l'enseignement, votre institution croîtra rapidement et se perfectionnera, et qu'ainsi recommandée par l'expérience et par les résultats, elle méritera les éloges et la confirmation de ce Saint-Siège. En attendant, recevez comme un augure de la faveur divine la bénédiction apostolique que nous vous accordons avec amour en témoignage de notre bienveillance particulière, à vous, vénérable Frère, à tout votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 septembre de l'année 1875 ; de notre pontificat la 30^e.

PIE IX, PAPE.

Ce que coûtent les inondations.

Le journal le *Messageur du Midi* publie la dépêche suivante :

« La commission départementale du conseil général de l'Hérault a visité Saint-Chinian en détail, rue par rue et maison par maison.

» Elle a constaté des pertes effroyables.

» En présence de ce désolant spectacle, elle a reconnu la nécessité des plus larges sacrifices par l'initiative de tous.

» Signés : Libonne, Griffe, Perréal, Bouliech. »

On écrit de Béziers :

« Dans la commune de Florensac, les dégâts sont évalués à 500,000 fr. pour les maisons détruites et les bestiaux tués, un million 500,000 fr. pour les récoltes perdues. Les habitants ont été sauvés par une femme qui parcourait les rues en criant et les a ainsi éveillés. Néanmoins 200 personnes surprises par les eaux ont été sauvées par d'héroïques citoyens qui, avec le maire, sont allés les chercher en bateau. »

Nos viticulteurs du Midi viennent d'être cruellement éprouvés : les pluies diluviennes qui, pendant trois jours, ont inondé les départements de l'Hérault et de l'Aude, ont en grande partie compromis la récolte de ces contrées, au double point de vue de la quantité et de la qualité.

Rappelons ici que le département qui a été de beaucoup le plus éprouvé, l'Hérault, possède environ 450,000 hectares de vignes et fournit à lui seul, en moyenne, près du quart de la production totale de la France. Cette année, malgré la grêle et la sécheresse qui ont sévi en juin et juillet, l'Hérault n'eût pas récolté moins de 12 millions d'hectolitres de vin ; aujourd'hui, par suite de ces récents désastres, il faut retrancher de ce chiffre un tiers environ, soit 4 millions d'hectolitres qui ont été détruits par les eaux. A l'exception de la circonscription de Saint-Chinian, ce sont les belles et fertiles plaines entourant Béziers, Cette, Pézenas et Montpellier qui ont le plus souffert, et leur récolte est presque entièrement perdue. Beaucoup de propriétaires ne vendangeront même pas ; leurs vignes sont encore enfouies sous un mètre d'eau ou un mètre de limon, et avant qu'on puisse pénétrer dans ces terres, la pourriture aura eu raison de ce qui reste de raisins.

Le chiffre de 4 millions d'hectolitres que nous établissons pour l'Hérault, comme déficit total, ne saurait être taxé d'exagération, malgré l'étendue relativement peu considérable de terrain qui a été submergée, car, dans le Midi, ce sont les plaines et les bas-fonds qui donnent les vins d'abondance connus dans le commerce sous le nom d'aramonts. Il n'est pas rare de voir un hectare planté de ce dernier cépage produire 200 et même 250 hectolitres, tandis qu'une contenance égale ne fournit ordinairement, en coteaux, que 40 à 50 hectolitres.

Or, les aramonts, même les plus faibles, ont une valeur d'au moins 6 fr. l'hectolitre ; en ne calculant que d'après ce prix, qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, nous arrivons au chiffre de 24 millions de francs de pertes subies par nos vignobles de l'Hérault.

Le département de l'Aude n'a guère été endommagé fortement que dans l'arrondissement de Narbonne, celui qui, il est vrai, produit le meilleur vin et en plus grande quantité.

Les pertes paraissent s'élever à 500,000 hectolitres représentant une valeur d'au moins 3 millions de francs.

Si aux chiffres ci-dessus nous ajoutons encore 6 millions pour dégâts occasionnés aux nombreuses salines de l'Hérault, nous aurons un total de 35 millions de francs, comme perte de récoltes, sans compter les

autres dégâts de toute nature que le manque de renseignements précis nous met dans l'impossibilité d'évaluer dès aujourd'hui.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On lit dans le *Vaterland bavarois* :

« D'après des avis de Hambourg et de Brême, le mouvement d'émigration hors du bon empire des bonnes mœurs a été cette année beaucoup plus considérable que les feuilles libérales ne veulent le reconnaître, naturellement. L'exécuteur, le bâton du caporal, la triste situation politique, économique et sociale, et, brochant sur le tout, le grand combat civilisateur, sont de mauvais moyens de rendre à un homme sa patrie chère et précieuse. Parmi les émigrés, on ne compte pas moins de 82,448 hommes placés sous le coup de la loi militaire. »

TURQUIE.

A en croire les nouvelles parvenues de Cetlinje à la *Correspondance politique*, la situation dans le Monténégro se présenterait sous des couleurs fort sombres. Les milliers de réfugiés de l'Herzégovine, les nombreux blessés, le manque absolu de médecins, la pauvreté du pays, la crainte de la famine et de l'épidémie pour le prochain hiver, toutes ces circonstances, bien que produisant une impression fâcheuse sur la population, n'ont cependant pas refroidi l'ardeur belliqueuse des Monténégrins. Le mot d'ordre est toujours : « Tout dépend de la Skoupchtina serbe. »

Nouvelles militaires.

Les nouvelles fortifications de l'Est et de Paris jugées par un Anglais.

La question des fortifications est peut-être celle de toutes les branches du matériel qui offre l'intérêt le plus général; et ici elle a le mérite tout particulier de ne mériter presque aucune critique; car des juges compétents et indépendants, de plusieurs nationalités différentes, s'accordent à dire que cette question a été résolue d'une manière intelligente et très-pratique. Jusqu'à la dernière guerre, les ingénieurs militaires français soutenaient les théories de Vauban; le système des camps retranchés, préconisé par Montalembert, fut rejeté avec un certain dédain. Mais les Allemands prirent les fortifications françaises avec tant de facilité, qu'une violente réaction d'opinion s'ensuivit; il semble maintenant décidé que désormais l'on ne créera plus que deux types d'ouvrages fortifiés: des camps retranchés, et ce qu'on appelle des forts d'arrêt placés sur des points stratégiques, et à l'intersection des routes et des chemins de fer.

On voulait d'abord soumettre les nouveaux projets de fortifications à l'approbation de l'Assemblée, et un plan complet pour Paris fut présenté par le ministre de la guerre. Mais, après que ce plan eut été discuté en partie, on songea tout à coup que c'était une grande faute de dire officiellement au monde entier ce que l'on comptait faire. On a donc arrêté le débat, et les travaux continuent en silence. Ceci est contraire à la loi, qui dit que le souverain seul peut modifier, supprimer ou créer des fortifications en France; mais la prudence ou plutôt la nécessité de ne pas discuter de tels projets devant toute l'Europe, justifie pleinement cette illégalité. Comme tout le monde admet ce fait, on n'en a pas dit un seul mot. Mais il n'y a pas d'inconvénient à ce que nous esquissons rapidement le système général de travaux de défense que l'on exécute maintenant; car, nous l'avons déjà dit, la Prusse en sait beaucoup plus sur ce sujet que nous n'en pouvons dire ici. Voici, en quelques mots, le système adopté.

Quatre lignes directes de chemin de fer vont de la frontière de l'Est à Paris: 1° par Mulhouse, Belfort, Chaumont et Troyes; 2° par Strasbourg, Nancy et Toul; 3° par Metz et Verdun; 4° par Thionville et Mézières. La première de ces lignes est commandée par la forteresse de Belfort, et par conséquent ne peut être suivie par une armée d'invasion; la seconde est couverte par les canons de Toul; la ligne Metz-Verdun passe sous le feu de Verdun; enfin la qua-

trième ligne est gardée par le canon de Montmédy et Mézières. Ainsi, tant que ces différentes forteresses resteront entre les mains des Français, aucune force ennemie ne pourra se servir des chemins de fer qui passent à leur portée. Il était donc naturel que la première mesure adoptée fût de fortifier Belfort, Toul et Verdun, de manière à fermer les chemins de fer qui mènent directement à Paris; il fallait aussi établir simultanément des camps retranchés à Belfort, à Langres, à Vesoul et à Besançon pour fermer la route du Midi et du Centre, et pour couvrir aussi Lyon et Dijon.

D'après cette théorie, une armée d'invasion aurait à prendre les forteresses ou à les tourner, et serait arrêtée par la frontière du Luxembourg à droite, et par des camps fortifiés à gauche. Un cinquième camp dans le voisinage de Soissons fournira les moyens de tenter une attaque de flanc contre un envahisseur, si, après avoir laissé des forces suffisantes pour bloquer Toul ou Verdun, il marchait sur Paris. Mais c'est autour de Paris lui-même que l'on doit accumuler le plus d'obstacles; une vingtaine de camps disposés en cercle, à une distance moyenne de près de 20 kilomètres de la capitale, sont en voie de préparation. Ils serviront à la fois à protéger la ville contre un bombardement et à rendre le cercle trop large pour qu'un investissement soit possible.

Tout ce plan est bien conçu, et les connaisseurs semblent l'approuver unanimement. La seule objection qu'on lui adresse est qu'il donne trop peu à Mézières et à Montmédy, sous prétexte que ces deux villes sont trop près de la frontière belge pour qu'un ennemi s'expose à un échec en les attaquant. Cet argument ne semble pas suffisant, surtout si l'on se rappelle que la bataille de Sedan a été livrée précisément entre ces deux forteresses. Il va sans dire que les détails d'exécution sont tenus aussi secrets que possible. Nous n'avons pas besoin d'en parler; mais nous pouvons dire que, dans son ensemble, ce plan crée pour la frontière de l'Est de nouvelles défenses presque aussi fortes que celles qui ont été perdues il y a quatre ans. On croyait d'abord qu'il faudrait sept ans pour son entière exécution; mais les travaux ont été poussés avec une vigueur inattendue, et il ne semble pas impossible de les voir entièrement achevés en 1878.

(Revue scientifique de la France et de l'Etranger.)

L'Événement donne les détails suivants sur les réservistes :

« Les réservistes ont été, suivant les effectifs, répartis dans toutes les compagnies, à l'exception d'une seule, qui a été mise sur le pied de guerre, et qui compte 250 hommes, cadres compris. Les cadres du pied de paix, qui sont doublés sur le pied de guerre, ont été complétés, soit par d'anciens sous-officiers pris parmi les réservistes, soit par des sous-officiers détachés des autres compagnies. La proportion des appelés dont l'instruction militaire est complète est de 25 0/0 environ; ils ont tous été incorporés dans la compagnie mobilisée. Les anciens gradés ont été réintégrés dans leurs grades, dont ils ont les prérogatives et dont ils touchent la solde; ils vivent exactement comme leurs camarades du régiment, ce qui veut dire que les sous-officiers couchent à part et sont autorisés à manger à la cantine.

« Le tableau suivant de service journalier, que nous copions fidèlement, doit, à peu de chose près, être le même dans tous les régiments.

« A 5 heures, le réveil; de 6 à 8 heures, exercice; à 9 heures, soupe du matin; 9 heures 45, appel; de 10 heures 45 à 11 heures, théorie dans les chambres sur les divers règlements; de midi 30 à 4 heures 30, théorie sur le tir; de 2 heures à 4 heures 30, exercice; soupe du soir à 5 heures et liberté jusqu'à la retraite. Incontestablement, la journée n'est pas perdue; mais, pour un homme robuste, il n'y a rien dans ce tableau de trop fatigant. Ajoutons que l'après-midi du mardi est consacrée à une marche militaire de 10 à 15 kilomètres.

« Dans tous les exercices, le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie est scrupuleusement observé, et la nouvelle école de tirailleurs, enseignée avec un soin tout particulier.

« L'habillement des réservistes se compose d'un pantalon rouge ou de mobile, d'une vareuse, d'une capote et d'un képi. Ils ont reçu, en outre, une paire de guêtres en toile à boucles, un havre-sac, un sac de pe-

lite monture pour deux, un étui-musette et une cravate. Même équipement et même armement que pour l'armée active.

« Pour arriver à les habiller, les armer, les équiper rapidement, on a organisé dans chaque compagnie une sorte de petit magasin d'habillement. Chaque capitaine a reçu un nombre fixe d'effets de toute nature, les sous-officiers et les caporaux habillaient, les officiers de section vérifiaient et le capitaine décidait. C'est simple et expéditif, et depuis longtemps cela existe en Prusse; il est à souhaiter que ces magasins de compagnie soient régulièrement organisés chez nous. Avec le système actuel, il faut quinze jours pour armer et habiller 500 conscrits; avec les magasins de compagnie, 600 réservistes ont été munis en vingt-quatre heures de tout ce qui leur était nécessaire. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le crime de Noyant,

Canton de Gennes.

Voici de nouveaux renseignements sur le meurtre dont nous avons parlé hier.

Le crime a été commis à Noyant, et non à Ambillou, ainsi que nous l'avons dit d'abord : c'est une différence de 3 kilomètres seulement.

Pierre Masset, âgé de 56 ans, cultivateur à la Grézille, commune d'Ambillou, faisait mauvais ménage avec sa femme et avait été condamné, par le tribunal de Saumur, à deux mois de prison pour sévices graves à son égard.

D'un caractère violent et méchant, il a dû, pendant sa détention, nourrir des projets de vengeance.

Le jour de sa sortie, sa femme avait quitté le domicile conjugal et s'était retirée avec son fils, à Noyant, chez une tante, M^{me} Perrine Durocher.

Chez cette tante, elle occupait un appartement du rez-de-chaussée éclairé sur le chemin par une fenêtre d'un mètre carré environ. Dimanche, après le soleil couché, Masset, armé de son fusil, est venu rôder devant cette fenêtre; il a épié les mouvements de sa femme, et tandis qu'elle se déshabillait, au moment où elle se préparait à monter au lit, à travers un carreau il a fait feu et l'a tuée sur le coup. Toute la charge a frappé la malheureuse femme à la tête et lui a horriblement abimé le cou. La victime est tombée en avant, la face sur ses draps. Le lit est placé à 4 mètres 50 de la fenêtre d'où son mari a fait feu.

Après son crime, Masset a retourné à sa ferme de la Grézille, à un kilomètre d'Ambillou.

Prévenue par M. le maire de Noyant, la gendarmerie de Martigné-Briand est arrivée le soir même, accompagnée du docteur Taugourdeau, qui a constaté le décès.

Après une première enquête, la brigade de Martigné s'est rendue à la Grézille pour s'assurer de l'assassin. Ils pénétrèrent au rez-de-chaussée, fouillèrent toutes les pièces sans résistance. Ils montèrent au grenier, qu'ils trouvèrent hermétiquement fermé et Masset refusant de leur ouvrir.

Il s'agissait de faire un siège en règle. Il était nuit complète. Le brigadier Fraysse préféra attendre le jour pour cette opération. Il plaça ses hommes en faction pour surveiller les issues de la ferme et leur prisonnier. En même temps, il informait le parquet de Saumur par dépêche télégraphique.

Lundi matin, la justice s'est rendue à Ambillou, accompagnée de M. le capitaine de gendarmerie. La brigade de Doué avait été envoyée également pour prêter main-forte à celle de Martigné.

Lundi, dès 6 heures du matin, de nouvelles tentatives furent faites pour s'emparer du meurtrier. Une échelle fut appliquée contre la maison pour parvenir au grenier, et le gendarme Veillard n'hésita pas à gravir les échelons. En arrivant à la hauteur de la sablière, à travers une *chatière* il vit un canon de fusil dirigé sur lui; il se jeta de côté; entraînant dans sa chute l'échelle sur laquelle il était monté. Grâce à la rapidité de son mouvement, il échappa à une mort certaine. Le coup venait de partir, et deux grains de plomb ont traversé le képi du brigadier, placé vis-à-vis la fenêtre, à 5 mètres dans la cour.

Tandis qu'on donnait quelques soins au gendarme Veillard, qui s'était fait plusieurs contusions dans sa chute, et qu'on combi-

nait de nouveaux moyens d'attaque sans exposer les hommes, on entendit une seconde détonation. On crut que Masset s'était suicidé.

On pénétra dans le grenier : on ne trouva pas son cadavre. Avec précaution, on fit des recherches, sans résultat. Le meurtrier, doute, suivant de l'œil les gendarmes, s'est esquivé par une sortie détournée. Du suivi et des traces de pieds nus à travers la cour. Aujourd'hui il doit chercher à s'éloigner à travers champs; mais il ne peut tarder à tomber entre les mains de la justice.

Cet assassin serait, dit-on, nanti d'une somme de 4,000 à 4,200 fr., produit de vente de bestiaux, laquelle somme il aurait touchée la veille de son crime. On peut donc croire qu'il n'aurait pas l'intention de se donner la mort.

Les recherches continuent toujours. Ce crime et la tentative d'assassinat sur les gendarmes ont causé une grande et bien légitime émotion dans tout le pays.

Encore une imprudence qui a coûté la vie à son auteur.

Deux jeunes gens, Jean Foret et Pierre Avrillé, ouvriers carriers à Saint-Cyr-en-Bourg, partirent dimanche soir pour aller se baigner dans le canal de la Dive, près du pont du chemin de fer.

Foret, bien que ne sachant pas nager, entra dans l'eau sans se préoccuper de la profondeur. A peine y était-il qu'il disparut. Avrillé, aussi inexpérimenté que son camarade, ne pouvant lui porter secours, appela à son aide. On arriva bientôt et on retira le jeune Foret; mais ce n'était plus qu'un cadavre. Foret avait dîné depuis peu et il a succombé à une congestion. Sans cette circonstance, paraît-il, il n'eût point trouvé la mort où il s'était mis à l'eau.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant le passage de bêtes à cornes dans l'intérieur de la ville.

Nous, Maire de Saumur,

Vu le règlement général de police du 9 juillet 1851;

Vu la loi du 24 août 1790, titre II, art. 3;

Vu la loi du 18 juillet 1837;

Considérant que les troupeaux de bêtes à cornes qui traversent la ville en ligne droite, depuis le bureau d'octroi du Pont-Fouchard et la Croix-Verte ou la gare d'Orléans, pendant le jour, et quelquefois même les jours de marché, peuvent occasionner de très-graves accidents, lorsque les conducteurs sont en nombre insuffisant pour éviter les écarts ou la divagation et pour conserver, à côté du troupeau, un espace libre pour les voitures;

Qu'il est du devoir de l'administration, chargée d'assurer la sécurité publique, de prescrire des mesures pour que le passage de ces troupeaux s'effectue sans danger et sans encombrement;

ARRÊTONS ce qui suit :
Deux conducteurs devront accompagner et diriger, dans tout le parcours indiqué, le troupeau de bêtes à cornes dont le nombre ne dépassera pas quinze.

Au-delà de quinze bêtes à cornes, marchant en troupeau, il y aura, en plus, deux autres conducteurs ou surveillants, placés sur les côtés et en tête du troupeau.

L'espace nécessaire pour le passage facile d'une voiture; attelée devra toujours être laissé sur la gauche du troupeau.

Le propriétaire du troupeau et le conducteur qui le remplacent seront responsables des conséquences qui résulteraient d'un accident occasionné par l'omission des précautions exigées par le présent arrêté, dont l'exécution est confiée à la surveillance de M. le Commissaire de police de Saumur et de tous agents chargés de maintenir l'ordre.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 septembre 1875.
Le Maire, LECOY.

M^{me} Mathieu, institutrice à Saumur, a fait à la caisse de M. le percepteur de Saumur un nouveau versement de 20 fr. en faveur des inondés, soit au total 220 fr.

On lit dans l'*Union libérale* :

Partout les réservistes ont surpris leurs chefs par leur intelligence et leur zèle : l'appel de la classe 1867 aura donc eu une utilité incontestable; il donne la mesure de ce qu'on est en droit d'attendre de nos réserves pour le cas où la France aurait à se défendre d'une agression étrangère que, Dieu merci, du reste, rien ne peut faire craindre aujourd'hui. C'est en se tenant toujours prêt à faire la guerre qu'on se ménage une paix durable; nous devons, plus que jamais, suivre ce précepte; devons forts et personne ne songera plus à nous attaquer.

EMILE DE LA RONCIÈRE.

L'*Union libérale*, de Tours, publie les lignes suivantes sur Emile de la Roncière.

le propre frère de l'amiral révoqué il y a huit jours :

« C'est en 1835 qu'il passa en Cour d'assises pour violence sur la personne de la fille du général commandant l'Ecole de Saumur. Il était défendu par Chaix-d'Est-ANGE, et M^{lle} de Morel avait pour avocat Berryer. Le procès est dans les causes célèbres.

« Un des côtés dramatiques de l'affaire, c'est que M^{lle} de Morel, à la suite de l'attentat, avait perdu la raison et ne retrouvait sa lucidité que vers minuit et pendant une heure. Il fallut donc des séances de nuit. Et c'était un spectacle saisissant que de voir apparaître cette plaignante, à laquelle un reste d'égarément, la nuit, et les lampes restaient une apparence spectrale, et Berryer n'eut pas grand'chose à ajouter à ces apparitions pour faire condamner celui qu'elle accusait.

« Emile de La Roncière en eut pour dix ans.

« L'Empire ne s'arrêta pas à la bagatelle d'un procès pareil. Ça ne l'empêcha pas de nommer Emile de La Roncière inspecteur de la colonisation en Algérie, puis chef de service, d'abord à Chandernagor, ensuite aux îles de Saint-Pierre et Miquelon, puis commandant des établissements français de l'Océanie et commissaire impérial aux îles de la Société. Et ça ne l'empêcha pas davantage de le décorer de la Légion-d'Honneur.

« Il fallut un nouveau scandale pour obliger l'Empire lui-même à rendre Emile de La Roncière à la vie de famille. »

ANGERS. — Est-ce que les attaques contre les soldats, les gendarmes ou agents de police, deviendront à l'ordre du jour dans les rues et boulevards de notre pacifique ville d'Angers ?

Dimanche soir, vers huit heures, en plein boulevard, à l'angle des rues d'Orléans et du Haras, une bande de huit chenapans s'est jetée, sans provocation aucune, sur deux militaires, le soldat Petit et le brigadier maître d'armes du 40^e cuirassiers. Petit en est quitte pour quelques fortes contusions ; mais le brigadier du 40^e cuirassiers a reçu un coup de couteau qui lui a percé la joue. Trois individus ont été arrêtés ; une enquête est ouverte contre les cinq autres.

Lundi, dans l'après-midi, rue Beaurepaire, les agents de police du 3^e arrondissement ont dû prêter main-forte à deux gendarmes pour conduire au violon du 3^e arrondissement trois individus, qui les avaient insultés et qui leur faisaient résistance de toutes leurs forces.

Enfin, lundi soir, une fille Traineau a été arrêtée, rue Normandie, pour outrages et rébellion envers une patrouille.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Lundi, vers une heure de l'après-midi, un jeune homme de 21 ans, Alfred Grosset, se trouvant en état d'ivresse, eut la folle idée de se coucher sur le parapet du quai Ligny. Il s'y endormit ; à son premier mouvement, il tomba d'une hauteur de 5 mètres dans la Loire, et s'y noya. Le cadavre a été retiré de la rivière dans la soirée.

Dimanche, à une heure assez avancée de la soirée, une fille nommée A. Pelletier, âgée de 23 ans, domestique, rue Plantageol, à Angers, se trouvait sur le pont du Centre en état d'ivresse, lorsque trois individus s'emparèrent d'elle et l'entraînèrent jusqu'au quai du roi de Pologne.

Après l'avoir accablée d'outrages de toutes sortes, ils la mirent presque nue, et apercevant un chaudron plein de goudron qui servait à un bateau en construction, ces misérables eurent l'épouvantable idée d'enduire cette malheureuse fille de goudron sur toutes les parties du corps jusque dans les cheveux.

Puis ils la laissèrent dans cet état et partirent après lui avoir volé une somme de 6 à 7 fr. qu'elle avait sur elle.

Ce n'est que le matin que des passants aperçurent cette pauvre fille évanouie et que la police, prévenue, vint la conduire jusqu'à l'hospice Sainte-Marie pour la remettre dans un état convenable.

Malgré les désagréments de sa mésaventure, elle n'en aura pas moins à répondre devant la justice de l'état d'ivresse où elle s'était mise, et qui est la principale cause de la position où on l'a trouvée. (Patriote.)

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Amateurs angevins, à vos places ! Le Grand-Théâtre rouvrira ses portes le jeudi 30 septembre prochain ; le Cirque-Théâtre le dimanche suivant 3 octobre.

Voici les noms des principaux acteurs engagés par M. Marek, directeur du Grand-Théâtre et du Cirque.

Opéra.

MM. J. Bonnet, 1^{er} ténor ; E. Descamps, 2^e ténor ; Degraeve, 1^{re} basse ; Duchâteau, 2^e basse ; Mertel, baryton ; G. Simon, la-rnette ; Moreau, ténor ; etc., etc.

M^{lles} Victoria Papin, 1^{re} chanteuse ; Mascart, 1^{re} dugazon ; Guibert, 2^e dugazon ; M^{me} Debleye, duègne ; etc., etc.

L'orchestre comprendra 36 musiciens et coûtera, avons-nous entendu dire, 4,500 fr. par mois. M. Merck en sera le chef ; M. Cousset, second chef. Parmi les musiciens, on compte : M. Closon, notre premier violon si estimé ; M. Febvre, l'auteur de la Branche de Genêt pour la partie musicale ; M. Maire, chef de la musique municipale ; M. Hanse, 1^{re} flûte ; MM. Guidé et Goubeault, violonistes ; Martel et Mariotti, violoncellistes ; Devillers, 1^{er} cor ; Lebert, 1^{er} hautbois ; Graindor, 1^{er} alto ; Rousseau et Jacquier, clarinettes ; Coune, basson ; Bouchard, trombone ; etc., etc.

Comédie, Vaudeville, Drame.

M^{lle} Bailleul, 1^{er} rôle ; M^{lle} Lenoir, jeune première ; M^{lle} Simon, ingénue ; M^{lle} Anglade, soubrette ; etc., etc.

MM. R. Raymond, 1^{er} rôle ; Lamy, jeune premier ; H. George, 3^e rôle ; Silvy et Lutscher ; etc., etc.

Demain, nous publierons le tableau complet de la troupe (opéra et comédie).

NANTES. — Dimanche matin, de 7 heures à 8 heures, une grande revue des réservistes a été passée par le général de division Lallemand, commandant du 44^e corps d'armée. Les réservistes faisant partie de la ligne occupaient le cours Saint-Pierre ; les réservistes composant le train des équipages, une compagnie d'infirmiers et une compagnie d'ouvriers étaient rangés sur le cours Saint-André.

Plusieurs manœuvres furent exécutées par nos jeunes réservistes avec une précision et un ensemble très-satisfaisants. Le général Lallemand inspecta le front de bataille, puis le défilé eut lieu. On admirait la bonne tenue des troupes, la régularité de leurs mouvements et le silence parfait qui régnait dans les rangs. Les résultats obtenus par ces quelques jours d'exercice dépassent toutes les espérances qu'on avait pu concevoir.

Deux petits enfants, nommés Ferré, les deux frères, demeurant rue du Vieil-Hôpital, l'un de cinq, l'autre de sept ans, se sont noyés, vers onze heures et demie, lundi matin, en Loire, à la cale du Port-Maillard, à Nantes.

Le plus jeune s'amusa à ramasser les flocons d'écume que le fleuve en crue dépose sur les berges, lorsqu'il tomba à l'eau, on ne sait trop comment. A ses cris, bientôt étouffés, l'aîné accourut et, avec la plus prompt détermination, se porta au secours de son frère. Son courage devait lui être fatal ! Pris au bras par le pauvre petit, ses mouvements furent paralysés, et tous les deux disparurent en un clin-d'œil.

Le maître nageur du 437^e de ligne a fouillé le fleuve dans tous les sens, jusqu'en aval du pont de la Poissonnerie ; d'autres courageux plongeurs se sont aussi dévoués ; mais, pour tous, le résultat est resté négatif : les deux pauvres petits naufragés n'ont pu être retrouvés. (Union bretonne.)

EMPOISONNEMENT PAR LES MOULES.

Un bruit courait dimanche, à Tours, d'après lequel sept personnes auraient été empoisonnées par des moules.

Informations prises, nous avons recueilli les renseignements qui suivent et que nous pouvons donner comme certains.

Un voyageur de commerce d'une grande maison de Tours, M. Labrosse, se trouvait il y a quelques jours à Conches, où il déjeunait en compagnie de sept autres convives, parmi lesquels un nègre du plus beau noir. On servit des moules : tous en mangèrent. M. Labrosse partit aussitôt après pour une ville voisine ; mais il fut bientôt pris de violentes coliques qui l'obligèrent à se coucher sur la banquette du wagon. Il apprit le lende-

main que, sur ses sept compagnons de table, six se trouvaient comme lui malades ; le nègre seul n'avait pas été le moins du monde incommodé. Il garda quelques jours le lit, puis écrivit à son patron pour lui donner de ses nouvelles et l'avertir qu'il reprenait sa tournée ; quelques heures plus tard, arrivait à Tours une dépêche annonçant qu'il venait de mourir subitement. Tout porte à croire qu'il est mort empoisonné ; quant aux six autres malades, nous n'avons pu nous procurer de leurs nouvelles.

Ce n'est pas la première fois que nous avons à enregistrer d'aussi terribles accidents. Combien moins fréquents ne seraient-ils pas si l'on prenait vis-à-vis le danger moules les précautions les plus élémentaires.

Nous les rappellerons ici sommairement. Pour être certain de l'innocuité des moules, il faut :

Avoir soin de ne les manger que fraîches.

Nettoyer avec beaucoup de soin l'extérieur des coquilles.

Les bien laver dans plusieurs eaux. Pour le dernier lavage, ajouter à l'eau une pincée de sel et un verre de vinaigre par deux litres de liquide.

(Union libérale.)

Sur le même sujet, nous lisons dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Le bruit de l'empoisonnement de plusieurs personnes, par des moules, circulait hier à Tours.

« Il résulte de renseignements pris que le fait aurait eu lieu, non à Tours, mais dans un hôtel d'une petite ville de la Normandie.

« Un habitant de Tours, âgé de 33 ans, voyageur d'une grande maison de commerce, a été une des victimes de cet empoisonnement. Il est mort, il y a trois ou quatre jours, laissant sans ressources une veuve avec trois enfants dont l'aîné n'a pas encore deux ans et demi. »

On lit dans l'Avenir du Loiret :

« Les habitants de la commune de Fleury-aux-Choux viennent de montrer, à propos de l'appel des réservistes sous les drapeaux, un esprit de confraternité dignes des plus vifs éloges.

« Dans cette commune, deux réservistes sont partis, tous deux mariés et faisant l'un et l'autre partie de la compagnie des sapeurs-pompiers. Le conseil municipal a voté une somme pour venir en aide à chacun de ces ménages, et en outre tous les pompiers ont dû se réunir aujourd'hui pour faire les vendanges de leurs camarades absents. »

Il y a là un acte de confraternité des plus louables et que nous ne pouvons nous empêcher de signaler à nos lecteurs : Nous sommes persuadés qu'il trouvera de nombreux imitateurs dans notre département.

Dernièrement, boulevard des Amandiers, à Paris, est mort un homme connu sous le sobriquet de l'Amphibie, et qui était un des plus intrépides nageurs de Paris.

Benoît Veylin (c'était son vrai nom) était originaire de Langeais (Indre-et-Loire).

Nommé en 1848, et par acclamation, capitaine de la garde nationale pour le quartier du faubourg du Temple, dit le Pays, il fit défoncer sur la place un tonneau de vin, ce qui mit en liasse bon nombre de gardes nationaux qui l'avaient choisi en raison de sa force extraordinaire à la nage et au plongeon. Adonné depuis plusieurs années à l'industrie, il fut l'un des premiers à appliquer la vapeur aux bateaux à laver qui émaillent le cours de la Seine entre le pont d'Austerlitz et le pont Louis-Philippe.

Jaloux du succès que l'innovation avait obtenu, quelques ouvriers prétendirent que les machines diminuaient le nombre des bras, et, par suite, leur portaient préjudice ; ils firent mine de provoquer une manifestation hostile. Benoît Veylin, sans s'émouvoir, envoya dire à quelques-uns d'entre eux qu'il les attendait de pied ferme, et qu'il les recevrait avec des seringues remplies d'eau de javelle. On savait qu'il tiendrait sa parole ; aussi le rassemblement passa-t-il devant sa plate-chaude sans s'y arrêter. Le lendemain, ceux-mêmes qui en avaient fait partie, venant à résipiscence, allaient trinquer avec lui à l'avant de son bateau.

Benoît Veylin qui, dans sa jeunesse, fut vingt fois vainqueur dans les courses nauti-

ques, jouissait d'une certaine aisance. Il est mort célibataire, âgé de quarante-neuf ans.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme avant le 30 septembre.

Madame DIXSAUT a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du lundi, 4 octobre prochain, elle donnera des leçons particulières, et ouvrira un cours d'enseignement qui aura lieu, tous les jours, de 1 heure à 3 heures, rue de la Chouetterie, n^o 17, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 40 fr. par mois.

Les mères pourront y assister et se rendre ainsi compte des progrès de leurs enfants.

Madame Dixsaut prie les parents qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire inscrire leurs enfants, dès le 20 septembre, de 4 heures à 7 heures, à son domicile, rue de la Chouetterie, n^o 17.

Faits divers.

Une nouvelle catastrophe est venue plonger la commune de Saint-Chinian dans la consternation.

Un incendie a éclaté, par suite de la fermentation des laines mouillées, dans la fabrique dite Bouldoux, appartenant à M. Calas de Riols. Les dégâts sont considérables, car l'incendie a duré toute la nuit. Le génie, accouru sur les lieux, a vaillamment lutté contre le fléau.

Cette nouvelle ruine est irréparable pour le pays.

Un fait touchant vient de se passer dans la Somme.

X..., un réserviste, père de trois enfants, demeurant dans le canton de Rue, quittait sa famille, sa femme malade, pour rejoindre le 428^e de ligne, à Abbeville.

Il restait un franc dans sa maison. Un franc, pour les trois enfants et la pauvre mère qui souffrait.

Le mari ne voulait point toucher à cette somme, mais la femme réfléchit qu'elle ne serait peut-être pas complètement privée de secours au hameau, tandis que lui n'aurait rien pendant la durée du voyage.

Elle le força de prendre ce franc pour la route.

X... finit par accepter. Le cœur gros, il partit.

Comment les réservistes de la chambrée de X... connurent-ils cette détresse profonde ? — On ne nous l'a pas dit, — mais nous savons qu'elle leur inspira une idée généreuse.

Ils organisèrent aussitôt une espèce de concert, où chacun devait venir chanter quelque morceau. La petite recette qu'il a produite vient d'être envoyée à la femme X... par les réservistes du quartier de la rue des Teinturiers.

Allez donc nous persuader après cela que des gens qui ont un pareil cœur ne seront pas de braves soldats !

Nos félicitations bien cordiales aux réservistes du 428^e.

Pour les articles non signés : P. GODEX.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 22 septembre 1875,

Deuxième et dernière représentation donnée par le prince noir



BEN-ALI

Célèbre nègre de Galham (Afrique), fils du roi Boubha-Karsada,

ET LE PROFESSEUR HONGROIS

VELLE

Qui a obtenu les plus grands succès aux théâtres de l'Ambigu et du Châtelet, de Paris.

Institution de M^{me} V^o CAVELIER.

La rentrée des classes pour toutes les élèves aura lieu le lundi 4 octobre.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N^o 4699. — 18 Septembre 1875.

Tecte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Les réservistes; — L'expédition anglaise au pôle Nord; — Le carrousel de Sézanne; — L'astronomie et l'astrologie à Pékin; — Sens; — La musique et la danse au Sénégal. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (VIII). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le drame du Mont-Saint-Michel.

Gravures: L'appel des réservistes (10 sujets). — L'expédition au pôle Nord: l'équipage de l'Alert recueillant des blocs de glace destinés à renouveler les provisions d'eau douce; — Le cap de la Désolation; côte occidentale du Groenland. — Carrousel donné à Sézanne. — Le Temple du Ciel ou Observatoire de Pékin (9 gravures). — La France pittoresque: Sens: murailles romaines. — Sénégal: la Bamboula, danse nègre, vue au clair de lune; — La Bamboula dansée par des femmes Yolofs. — Le drame du Mont-Saint-Michel: transport à l'orphelinat du corps de la religieuse anglaise surprise par la marée dans la soirée du 3 septembre. — Echees. — Rébus.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Comité des concours poétiques de Bordeaux. APPEL AUX POÈTES.

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1^{er} décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt premiers fascicules sont en vente.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilori.

Marché de Saumur du 18 septembre.

Froment (l'h.) 77 k.	18 78	Huile de lin.	50 40
2 ^e qualité.	74 17	Graine tréfle	50 60
Ségle.	75 12	— Luzerne	50 55
Orge.	65 13	Foin (h. bar.)	780 100
Avoine h. bar.	50 12	Luzerne	780 85
Fèves.	75 17	Paille	780 55
Pois blancs.	80 33	Amandes	50 —
— rouges.	80 28	— cassées	50 —
Graine de lin.	70 24	Cire jaune.	50 250
Colza.	65 23	Chanvres 1 ^{re}	— —
Chenevis.	50 25	— qualité (52 k. 500)	— —
Huile de noix	50 70	— 2 ^e	— —
— chenevis	50 35	— 3 ^e	— —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à 75
Id.	2 ^e id.	à 75
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 50
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 50

BOUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	à 115
Champigny, 1873	Id.	à 115
Id.	2 ^e id.	à 115
Id.	3 ^e id.	à 115
Varrains, 1873	Id.	à 115
Varrains, 1874.	Id.	à 115
Bourgueil, 1873	1 ^{re} qualité	à 105
Id.	2 ^e id.	à 105
Id.	3 ^e id.	à 105
Restigné	Id.	à 105
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	à 95
Id.	2 ^e id.	à 95
Id.	3 ^e id.	à 95
Id.	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 80
Id.	3 ^e id.	à 80

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	95	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et com. 125 fr. p. j. nov.	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	730	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	25	» 50	Crédit Mobilier.	173	75	» 1 2/4	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	742	50	» 2 50
5 % jouiss. novembre.	104	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	550	5	»	Société autrichienne, j. janv.	620	»	» 2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	325	»	» 1	Est, jouissance nov.	581	25	» 1 25	Orléans.	315	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	473	75	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	975	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	50	»
— 1865, 4 %	492	50	» 5	Midi, jouissance juillet.	696	25	» 1 25	Est.	310	»	»
— 1869, 3 %	350	»	»	Nord, jouissance juillet.	1180	»	»	Nord.	316	75	»
— 1871, 3 %	325	»	»	Orléans, jouissance octobre.	997	80	» 2 50	Ouest.	310	»	»
— 1875, 4 %	466	75	» 25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	625	»	» 50	Midi.	309	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	» 10	Compagnie parisienne du Gaz.	1065	»	» 12 50	Deux-Charentes.	292	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50	» 2 50	Société Immobilière, j. janv.	25	»	»	Vendée.	226	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	498	75	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	330	»	» 7 50	Canal de Suez.	522	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	930	»	» 5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir.
4 — 19 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mat.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 11.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 septembre 1875, à l'heure de midi,

A Allonnes, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire.

1^o La coupe de 10 hectares 11 ares environ de bois-taillis, essence de chêne, dite la deuxième des Loires;
2^o La coupe d'une châtaigneraie;
Le tout dépendant de la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

S'adresser :
Pour visiter les lieux, à M. Derussé, régisseur de la terre du Bellay;
Et pour prendre des renseignements, à M^e DENIEAU, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Etude de M^e BAILLIF, notaire à Angers.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA METAIRIE
DE
LA BARDONNIÈRE
Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire).

Composée de:
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours et jardins, d'une contenance de..... h. 85 a. 15 c.
Terres labourables. 28 — 06 91
Prés..... 5 78 61
Total..... 34 70 67

S'adresser audit M^e BAILLIF.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

A VENDRE
Par suite de départ,
UNE AMÉRICAINNE
BON CHEVAL ET HARNAIS.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN Foudre
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Soul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^o LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^o LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE
NOURRISSÉE.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE BLANC
demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Four Sauces et pour Assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris. Département.
Un an..... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois. 2 » 2



Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
Paris. Département.
Un an..... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maître, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 40 magnifiques vol. in-8^o.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les litres et les armes en chromo, coloriées, broché.
tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moschowski.
Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 50 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.